



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Jean-Michel Wyssa, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette assemblée, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 47 du vendredi 24 novembre 2023 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 7 distribué en tout ménage en semaine 47/23 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch;
- affichage aux piliers publics officiels.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

- Andrea Mangold Thierrin s'annonce.

Benoît Thierrin et Christian Duc sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

• Participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal :	3
• Citoyens -ennes ayant le droit de vote communal :	86
• Membres du Conseil communal :	7
• Nombre total des personnes ayant le droit de vote communal :	93

L'assemblée est valide, ainsi elle peut commencer.

En préambule de cette assemblée, le Président annonce que le Conseil communal a décidé de retirer le point n° 4 de l'ordre du jour (*règlement relatif à la distribution de l'eau potable*). En effet, le projet de règlement inséré dans le journal info n° 7 est une version de travail antérieure erronée.

Le Président demande s'il y a des questions, remarques ou autre proposition à ce sujet.

- ! Jean-Yves Fawer remarque qu'un article mentionné sur la fiche des tarifs (annexe 1) n'existe pas.
- ! Le Président répond qu'il s'agit d'un document de travail, c'est pourquoi le Conseil communal a décidé de le retirer de l'ordre du jour.
- ! Pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 *Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023* ;
- 2 *Planification financière* ;
- 3 *Budget 2024 de la commune de Surpierre* :
 - 3.1 *Budget de fonctionnement* ;
 - 3.2 *Budget des investissements* :
 - 3.2.1 *Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve) / CHF 120'000.- TTC* ;
 - 3.2.2 *Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel / CHF 275'000.- TTC*.
 - 3.3 *Approbation du budget 2024 de fonctionnement et des investissements dans sa globalité*.
- 4 ~~*Règlement relatif à la distribution de l'eau potable*~~ ;
- 4 *Informations & divers*.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

- ! Pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 22 MAI 2023

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de juin 2023 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces dernières semaines. Il peut être débattu ce soir.

a) Question(s) / remarque(s) sur le sujet :

! Pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

b) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent ledit procès-verbal de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 79
- objection : 0
- abstentions : 14

✓ **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023 est approuvé.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR
PLANIFICATION FINANCIERE

a) Introduction par Julien Tüscher - Vice-Syndic & Responsable du dicastère des finances :

➔ voir annexe 1.

b) Présentation par Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA :

➔ voir annexe 2.

Fabrice Corminboeuf donne des explications complémentaires concernant les indicateurs financiers MCH2 - situation des comptes 2022 (les chiffres sont projetés sur écran).

Julien Tüscher conclut que le Conseil communal devra prioriser les projets et informe que certains bâtiments communaux passeront du patrimoine administratif au patrimoine financier.

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ! Pierre Torche : est-ce que la récente votation sur les homes à 74 millions a été comptabilisées dans la planification financière et quelle sont les priorités pour l'année 2025 ?
- ! Julien Tüscher : concernant les chiffres, nous ne les avons pas encore reçus mais ils devront être intégrés à la planification financière lors de la prochaine mise à jour. En revanche, une dette de 1,6 million a déjà pu y être intégrée pour le projet Epuration Moyenne Broye (EMB) dès 2026. Quant aux projets prioritaires, le Conseil communal pense aux école (réalisation de 2 salles de classe au moins) et à l'épuration.

- ! Christophe Dupré demande confirmation des montants qui sont intégrés à la planification financière entre l'épuration et les homes, Fabrice Corminboeuf confirme la réponse donnée par Julien Tüscher à la précédente question.
- ? Raphaël Broye : concernant les analyses de risques. Est-ce que le Conseil communal a intégré une part de risque des investissements dans le budget à venir ?
- ! Fabrice Corminboeuf : le budget est établi de manière prudentielle. On se base sur le passé pour évaluer les charges futures. Il s'agit de prévisions pour les 5 prochaines années.
- ! Raphaël Broye précise que sa question porte sur le risque concernant les budgets des investissements et non pas sur la tenue des comptes régulière.
- ! Julien Tüscher répond à la question en citant quelques exemples. Il n'est pas facile d'arriver toujours aux montants justes. Il rappelle que les documents détaillés sont disponibles sur notre site internet.

Aussi, il remercie Fabrice Corminboeuf pour sa collaboration.

- ! Pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président annonce l'arrivée d'un citoyen, ce qui porte le nombre total de personnes présentes ayant le droit de vote à 94.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR
BUDGET 2024**

Le budget 2024 détaillé qui est présenté ce soir était disponible à l'administration communale pour consultation durant les horaires d'ouverture habituels du bureau et publiés sur notre site internet, ceci depuis 10 jours au moins. Les résumés ont par ailleurs été publiés dans le journal Surpierre Info n° 7 / 11.2023.

Point 3.1 – budget de fonctionnement

a) Présentation par Julien Tüscher.

➔ voir annexe 3.

Les tableaux qui précisent certains chiffres par n° selon le plan comptable sont projetés sur écran.

**b) Lecture du rapport de la commission financière par Jean-Daniel Lambert,
Président de la commission précitée et désigné rapporteur pour la soirée.**

➔ voir annexe 4.

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? Raphaël Broye souhaite avoir quelques précisions concernant la baisse de la qualité des prestations auprès la population évoquée par Julien Tüscher lors la présentation si on devait équilibrer les comptes. De quoi parle-t-on exactement ?
- ! Julien Tüscher : l'accueil extra-scolaire (AES) n'est pas mis en place et d'autre choses non-essentielles comme le camp vert, moins d'ouvertures du bureau communal, etc. C'est un exercice compliqué d'aller chercher des postes d'économies. Le budget présenté ce soir n'est pas démesuré.
- ? Jean-Yves Fawer : quels effets ça aurait de repousser la demande de crédit pour l'épuration d'une année ? Aussi concernant la demande d'un crédit additionnel pour le hangar à Villeneuve, n'y a-t-il pas moyen de le revoir à la baisse ou d'en rester au crédit de CHF 690'000.- approuvé par le législatif avant parler de « solutions » pour l'AES ?
- ! Julien Tüscher : il s'agit d'investissements. Une fois qu'ils sont consolidés, terminés, on commence à les amortir sur plusieurs années. Ils ne rentrent pas dans le budget 2024 du compte de résultats.
- ? Christian Duc : dans le budget de fonctionnement par nature, dans les charges du personnel, je constate une augmentation de 41% par rapport aux comptes 2022. Comment justifiez-vous ceci ?
- ! Julien Tüscher : c'est juste. Il s'agit des salaires de l'AES, celui de l'employé de voirie et les augmentations pour notre personnel administratif selon le barème de l'état.
- ! Christian Duc : avant de limiter l'AES, il vaudrait mieux limiter la haie de la déchetterie à Surpierre.
- ! Julien Tüscher : il n'y a aucun impact sur le résultat des finances car on prend ce montant sur le fonds spécial du maintien de la valeur.
- ? Stéphanie Catillaz : vous allez fixer les priorités ou est-ce que nous on aura notre mot à dire dans le choix des priorités ?
- ! Julien Tüscher : vous avez toujours votre mot à dire vu que c'est vous - le législatif - qui votez le budget, le Conseil communal ne peut que proposer des crédits d'investissement qui lui semblent nécessaires. Vous avez d'ailleurs la possibilité d'interpeller l'exécutif dans les divers et le Conseil communal doit vous donner des réponses dans l'année qui suit.
- ! Philipp Notter : il n'est pas correct envers les jeunes parents et les enfants de prendre en otage l'AES dans le vote du budget. Il ne faut pas oublier que les parents participent à l'AES, ils prennent en charge une partie des coûts. Je ne sais pas si c'est courageux ou téméraire de présenter des comptes avec un déficit de CHF 169'620.03. Quand on voit la planification financière jusqu'à l'horizon 2028 et qu'on voit les coûts qui seront engendrés par la construction de l'école, il faut être réaliste et proposer des alternatives comme une augmentation d'impôt.

d) Approbation, résultats du vote :

Devant quelque chose d'aussi émotionnel, Nathalie Dupré demande le vote à bulletin secret.

Le Président demande alors à ceux qui acceptent le vote à bulletin secret pour cet objet de se manifester par main levée.

➔ *Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents (loi sur les communes, art. 18 al. 2).*

Résultats du vote :

- nb de votants dans la salle : 94
- approbations : 17

✓ **Le cinquième des membres présents – soit le nombre 18 - n'est pas atteint, le vote à bulletin secret pour cet objet est refusé et se fait à main levée.**

Le Président soumet donc au vote le point 3. 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2024 de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 31
- objections : 50
- abstentions : 13

✓ **Le budget de fonctionnement 2024 est refusé.**

➔ *Selon l'ordonnance sur les finances communales art. 8, lorsque le budget est refusé, le Conseil communal avise sans délai le Service des Communes et le Préfet puis prépare un nouveau projet qu'il soumet à l'assemblée communale dans un délai de soixante jours. Le Président informe que le budget sera retravaillé et le législatif sera convoqué prochainement.*

Point 3.2 – budget des investissements

Introduction par Julien Tüscher.

La liste des projets reportés et terminés, laquelle est projetée sur écran, est passée brièvement en revue.

Le Conseil communal prévoit d'investir le montant de CHF 395'000 en 2024 réparti sur deux objets, un crédit additionnel (hangar voirie) et un nouveau crédit d'engagement (mise en séparatif Villeneuve).

Point 3.2.1 – Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)

a) Présentation par Alexandre Gorret, Conseiller en charge du dicastère de l'eau potable, des eaux claires et des eaux usées.

- Arguments & buts :
 - ✓ Une mise en séparatif, c'est séparer les eaux usées des eaux claires. Elle a pour but de préserver l'environnement en :
 - évitant les déversements d'eau polluée dans le milieu naturel (période de pluie) ;
 - évitant de traiter de l'eau non polluée ;
 - favorisant la restitution de l'eau au milieu naturel.
 - ✓ Respect de la loi fédérale sur la protection des Eaux ;
 - ✓ Eviter des surcoûts en rapport à la clef de répartition des coûts EMB (future station Epuration) qui sera comptabilisé de la façon suivante 80% charge pollutive et 20% charge hydraulique (CHF 1 mio à se répartir entre les communes mal raccordées - ce qui est le cas pour notre Commune - donc augmentation des charges) ;
 - ✓ L'avant-projet étant terminé, la phase projet intervient afin de déterminer une vue d'ensemble plus détaillée ;
 - ✓ Ce projet permettra de déterminer le montant complet de l'investissement avec comme base les offres des mandataires ;
 - ✓ Ce projet implique le mandat d'un géomètre ainsi qu'un bureau d'ingénieur afin de réaliser les phases SIA chiffrées projetées à l'écran.
- Côté finances :
 - Financement : CHF 120'000.- par le compte courant ;
 - Amortissement : à raison de 10 % par année, dès 2025 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 12'000.- pendant 10 ans.

Julien Tüscher complète avec des informations relatives à l'impact financier important de l'EMB.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Jean-Daniel Lambert.

➔ voir annexe 4.

c) Questions / remarques sur le sujet :

- ? Christian Duc : quelle est la durée de vie des tuyaux ?
- ! Julien Tüscher : l'amortissement des tuyaux se fait sur 80 ans et on prévoit techniquement un renouvellement à 60 ans environ.
- ? Christian Duc : pourquoi ne pas prévoir un amortissement sur 60 ans plutôt que 10 ans ce qui réduirait les charges annuelles ?
- ! Julien Tüscher : il s'agit d'un amortissement légal sur 10 ans pour l'étude.
- ? Guido Spaltenstein : le budget global se monte à combien ?
- ! Alexandre Gorret : entre 2,4 et 2,5 millions.

- ? Gijs Van der Klink : quels sont les autres travaux à prévoir pour la Commune afin que tout soit en séparatif ?
- ! Alexandre Gorret : il s'agit du dernier tronçon.
- ? Christian Duc : il s'agit d'une mise en séparatif que pour le village de Villeneuve, c'est étonnant parce que pour beaucoup d'autres communes les travaux ont déjà été réalisés il y a plusieurs années. C'est normalement financé par une taxe épuration, il faut faire participer les gens qui seront raccordés.
- ! Alexandre Gorret : la taxe de raccordement a déjà été encaissée, les parcelles sont raccordées. Le Conseil communal d'aujourd'hui doit prendre ce dossier en main.

➔ S'en suit un débat lors duquel interviennent : Jean-Yves Fawer, Louis Joseph, Julien Tüscher et Christian Duc.

- ? Raphaël Broye : on parle de 18 raccordements à Villeneuve pour 2,4 millions d'investissement ?
- ! Alexandre Gorret : je ne connais pas le nombre juste sur le secteur mais il y a plus que 18 maisons c'est sûr.
- ! Julien Tüscher : revient sur l'EMB – clé de répartition, le million sera à partager chaque année entre les communes mal raccordées. La taxe de base pourrait augmenter de manière significative, ça pourrait peser lourd dans la balance ces prochaines années.
- ? Gabriel Torche : des permis de construire ont été délivrés alors que l'épuration n'était pas conforme, comment expliquez-vous ceci ?
- ! Alexandre Gorret : l'épuration était conforme au PGEE de l'époque. Louis Joseph complète l'information.
- ? Bruno Ballif : la commission financière émet un préavis négatif, quelles solutions proposera-t-elle en cas de refus lors du vote à suivre ?
- ! Christophe Dupré répond en son nom propre et non pas au nom de la CoFin. Il va falloir réfléchir en termes de priorité, en tenant compte de l'investissement global. A ce stade, il nous faut plus d'informations.

➔ S'en suit un débat lors duquel interviennent : Bruno Ballif, Christophe Dupré, Julien Tüscher, Jean-Yves Fawer et Nadia Van der Klink.

- ? Guido Spaltenstein : concernant le montant de CHF 120'000 vous avez déjà reçu plusieurs offres de bureaux techniques ou est-ce que ce sont des estimations ?
- ! Alexandre Gorret acquiesce.

Pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée à ce sujet.

d) Approbation, résultats du vote :

Un-e citoyen-ne a quitté la salle, ce qui porte le nombre total de personnes présentes ayant le droit de vote à 93.

Le Président soumet au vote le point 3.2.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande d'investissement de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 65
- objections : 17
- abstentions : 12

✓ **La demande de crédit pour le projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve) est approuvée.**

Point 3.2.2 – Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

a) Présentation par Oscar Cancela, Conseiller en charge du dicastère des bâtiments communaux.

- Arguments & buts :
 - ✓ En zone d'intérêt général et proche des installations sportives, cette nouvelle construction offrira des espaces adaptés pour la voirie, le service du feu ainsi que la création de vestiaires & douches pour les sociétés sportives ;
 - ✓ Crédit d'investissement de CHF 690'000 approuvé en assemblée le 31 mai 2021 ;
 - ✓ Le permis de construire a été délivré.
- Les raisons qui conduisent à une demande de crédit additionnel :
 - ✓ Des demandes complémentaires du service de l'environnement (SEn) ont engendré des coûts supplémentaires (étude géologique en lien avec la topologie du terrain, etc. - plus-value dans le cadre de la mise à l'enquête) ;
 - ✓ Surcoûts non estimés dans la phase du préprojet :
 - devoir d'exemplarité énergétique ;
 - envolée des prix des matières premières ;
 - augmentation de la TVA en 2024.
- Les articles 2, 5 et 12 de la loi sur l'énergie Len sont projetés à l'écran et sont lus. Aussi, des plans et informations diverses sur le sujet agrémentent le sujet.
- Côté finances :
 - Financement : CHF 275'000.- par emprunt ;
 - Amortissement : à raison de 3 % par année, dès 2025 ;
 - Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 8'250.- pendant 33 ans.

b) Lecture du rapport de la commission financière par Jean-Daniel Lambert.

➔ voir annexe 4.

c) Questions / remarques sur le sujet :

! Bruno Ballif donne lecture d'un texte qu'il a rédigé en faveur de cette demande de crédit additionnel.

➔ voir annexe 5.

! Régis Nicolet a des remarques concernant les coûts évoqués, il trouve que les hausses de prix sont abusées. N'y a-t-il qu'un intervenant ou est-ce que plusieurs offres ont été demandées ?

! Oscar Cancela transmet les informations relatives aux diverses hausses de prix. A ce jour, nous avons mandaté un architecte pour nous établir une base de travail, un montant plafond pour ce projet. Des offres seront demandées à la concurrence si nous avons le feu vert de l'assemblée ce soir pour aller de l'avant avec ce projet.

➔ S'en suit un débat lors duquel interviennent le Président, Madeleine Nicolet, Julien Tüscher, Eric Four et Guido Spaltenstein.

? Marc Henri Chevalley : ne peut-on pas supprimer les doublons dans notre Commune et centraliser les divers projets ?

! Le Président : on peut imaginer que, lorsque les vestiaires seront conformes à Villeneuve, les activités soient centralisées.

! Gabriel Torche pense que ce serait idéal de réfléchir à ce projet dans le cadre de l'agrandissement de l'école à Cheiry.

? Pascal Thierrin : est-ce que le projet prévoit toujours des panneaux photovoltaïques et si oui sur quelle surface ?

! Le Président : pas sur toute la surface, c'est prévu sur le minimum imposable.

! Bruno Ballif revient sur la question précédente, il précise que des subventions d'environ CHF 80'000 qui peuvent être allouées pour ce projet.

! Christophe Dupré intervient à son tour. Les vestiaires sont peut-être nécessaires, mais le sont-ils aujourd'hui avec nos finances ? Aujourd'hui on est sur un budget à 1 million.

! Bruno Ballif : on ne doit pas remettre en cause le projet, on doit remettre en cause son financement.

? David Maillard : quand on a voté en 2021, c'était un bâtiment en structure solide. Est-ce toujours le cas ?

! Le Président : c'était déjà une halle en bois et des containers pour permettre la réalisation de douches à côté.

? David Maillard : en 2022, on est rentré dans l'ADIS-Broye, est-ce que les locaux pour la défense incendie sont toujours nécessaires ?

- ! Le Président répond par la positive. Pour remplacer ce qui est existant d'abord sur un seul site. On a besoin de locaux et de pompiers.
- ! Philip Notter remarque que le Conseil communal demande une rallonge de près de 40% pour ce projet et que les subventions inconnues jusqu'à ce soir par le législatif ne sont pas incluses dans la demande. Ce n'est pas clair si on a une offre complète et si on a une offre concurrentielle. Il ne met pas en doute le besoin d'avoir des vestiaires conformes. Ce n'est pas le moment pour la Commune de prévoir des investissements supplémentaires.
- ! Le Président : clairement la démarche du Conseil communal ce soir c'était de remettre à plat tout ça et c'est sûr que la demande ce soir c'est voter un investissement global qui s'approche du million.
- ! Christian Duc : c'est une nécessité de faire ce projet dans le sens qu'il a déjà été voté. Dans la planification financière 2024-2028, ce financement est déjà prévu donc il n'y a pas lieu de revenir dessus. Ce sera les prochains investissements qu'on pourra faire plus attention.
- ! Manuel Fragnière : je découvre qu'on remet en cause une décision d'il y a 2 ans et demi. Légalement crédit de 690'000 a été accepté. La seule question qu'il faut qu'on se pose ce soir c'est « qu'est-ce qu'il se passe si on refuse les CHF 275'000 supplémentaires ? ». On ne refuse que la rallonge, on ne peut pas dire qu'on vote un crédit d'un million, on ne peut pas refuser le crédit d'il y a 2 ans et demi. Légalement il faut aller de l'avant. Il y a 2 ans et demi en arrière, pourquoi on n'a pas calculé par rapport à la loi cantonale sur l'énergie ? Maintenant on se retrouve devant un problème, notre projet à CHF 690'000 est refusé par le canton. Si on veut qu'il soit viable / faisable, je pense qu'il faut qu'on accepte ces 275'000 supplémentaires, sinon on aura un ennui. Légalement on ne pourra pas réattribuer CHF 690'000 à autre chose, ils seront bloqués. On a voté, les CHF 690'000 sont déjà acceptés il faut aller de l'avant.

Pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée à ce sujet.

d) Approbation, résultats du vote :

Le Président soumet au vote le point 3.2.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent cette demande de crédit additionnel de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 36
- objections : 47
- abstentions : 10
- ✗ **La demande d'un crédit additionnel pour la réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives est refusée.**

Le Président informe que le point 3.3 tombe, le budget 2024 dans sa globalité ne sera pas voté ce soir puisque le budget du compte de résultats a été refusé tout à l'heure.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR INFORMATIONS & DIVERS

- ! Ludmilla Bongard, Conseillère en charge des écoles, transmet un point de situation quant à l'accueil extrascolaire et la table de midi. L'objectif optimiste pour la mise en place de l'AES est la rentrée en août 2024.
- ! Joseph Torche : concernant l'eau, on a pu apercevoir qu'il y avait du chlore à la sortie du réservoir.
- ! Alexandre Gorret confirme. Des bactéries ont été décelées dans l'eau lors d'un prélèvement cet été 2023 (les citoyens ont été informés par le biais d'un tout ménage). Le laboratoire cantonal a exigé, jusqu'à ce que nos installations de Surpierre soient modernisées et notre nouveau puits en fonction, la pose d'une station de chloration à la sortie du réservoir qui vise à éradiquer ces bactéries.
- ! Le Président informe que la Commune s'est dotée d'un nouveau site internet. Il cite les principaux atouts de cet outil de communication en ligne depuis l'été 2023.
- ! Bruno Ballif : nos jeunes sont en danger. L'arrêt de bus au milieu du village est dangereux. Il est urgent de faire quelque chose pour la sécurité de ces enfants qui attendent le bus à proximité de la route cantonale, avant que ne survienne un événement grave.
- ? Jean-Yves Fawer : quand est-ce que le règlement de l'eau potable sera voté ?
- ! Le Président : prochainement.
- ? Christian Duc : concernant ce règlement, je propose qu'on enlève la réserve sur le maintien de la valeur parce que je trouve que ce n'est pas à notre génération de devoir payer tous les travaux qui se sont faits ces dernières années et ceux qui se font actuellement.
- ! Julien Tüscher : je propose de faire ce grand débat lors de la prochaine assemblée. Nous devons répondre à des exigences légales.
- ? Christian Duc : on a fait la Une des journaux au sujet des places de parc devant l'église, est-ce qu'une procédure a été entreprise contre ceux qui ont essayé de manipuler, pour se faire rembourser les CHF 43'000 de cette procédure ? Il a des mesures à prendre pour que ces gens-là paient cette somme.
Et le prix du m2 pour les places de parc était largement inférieur à celui du marché, comment a été déterminé ce prix de vente ? M. Duc argumente.
- ! Nicole Vaucher remercie le Conseil communal qui se donne tout au long de l'année pour qu'on ait une Commune qui soit jolie.

- ! Benoît Thierrin remercie les personnes qui ont participé à la fête du bombardement anglais dans le village de Praratoud, ainsi que les bénévoles et la Commune. Le bénéfice de CHF 5'300 sera transformé pour un chemin du bombardement.
- ! Simone Ballif est désolée que la population refuse tout.
- ! Samuel Girard : j'ai appris que le Tenancier de l'auberge de Cheiry avait reçu son congé. C'est quelqu'un qui se bat pour son établissement et pour ses projets.
- ! Le Président précise que le Conseil communal ne lui a pas reconduit son contrat.
- ? Gabriel Torche : est-ce que vous avez délégué le déneigement à une entreprise tierce pour le secteur Cheiry-Chapelle ?
- ! Le Président répond par l'affirmative. C'est l'entreprise Catellani qui est en charge de ce mandat.
- ! Jacques Thierrin, Conseiller en charge des routes et chemins communaux, informe que le sel est compris dans le prix de l'heure.
- ! Régis Nicolet : une maman aux Planches à Cheiry avec une poussette triple a eu des difficultés sur le trottoir, elle a dû emprunter la route.
- ! Jacques Thierrin s'excuse, il aurait dû aller dégager le trottoir mais n'a pas pu le faire plus vite.
- ! Madeleine Nicolet : j'aimerais bien que vous vous occupiez aussi du cimetière de Cheiry. Les tuyas mériteraient d'être enlevés.
- ! Le Conseil communal prend bonne note.

Pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 22h55 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.



Le Syndic
Jean-Michel Wyssa





La Secrétaire
Stéphanie Sallin

Annexes :

- 1- Planification financière 2024-2028_introduction ;
- 2- Planification financière 2024-2028_présentation ;
- 3- Budget 2024, budget du compte de résultats ;
- 4- Budget 2024, budget du compte de résultats_rapport de la commission financière ;
- 5- Hangar Villeneuve, demande de crédit additionnel_texte de Bruno Ballif ;
- 6- Présentation powerpoint.



Assemblée communale du 4 décembre 2023

Planification financière 2024-2028_mise à jour septembre 2024

Introduction par Julien Tüscher - Vice-Syndic & Responsable du dicastère des finances

La planification financière doit au minimum être mise à jour 1x par année. Elle doit être présentée à la commission financière ainsi qu'à l'assemblée communale au moins 1x par année.

Dans un premier temps, le Conseil communal doit définir une liste des investissements qu'il souhaite réaliser afin de répondre aux exigences légales, aux besoins opérationnels et aux besoins des citoyennes et citoyens. La planification des investissements définit des montants estimatifs ainsi que des années estimées de réalisation.

Il est à relever que tous les investissements planifiés ne seront pas tous réalisés. De même des investissements non planifiés peuvent, au besoin, être proposés en votation à l'assemblée communale. Lors des mises à jour de la planification, des investissements peuvent disparaître ou apparaître selon l'appréciation du Conseil communal.

Pêle-mêle / les principaux investissements sont :

- La mise en séparatif de Villeneuve
- L'agrandissement de l'école de Cheiry
- Rénovation de l'école de Cheiry
- La création de trottoirs
- Le pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux
- Modification des systèmes de chauffage de nos bâtiments
- La construction de la halle multiservices
- La construction d'une déchetterie à Cheiry
- Etc...

Les documents étaient / sont disponibles sur notre site internet dans leur intégrité.

Planification financière 2024-2028 _ mise à jour septembre 2024

Présentation par Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA

Sur la base de la planification des investissements 2024 – 2028 préparé par le conseil communal, j'ai préparé la planification financière de la commune de Surpierre pour les années 2024 à 2028.

Pour vous expliquer en résumé le travail effectué dans le cadre de la préparation de cette planification financière, je pars des investissements prévus et pour chaque investissement, je calcule son amortissement avec les taux donnés par le canton et je reporte ces amortissements dans ma planification.

Pour chaque investissement d'un montant supérieur de 100'000.00, on considère que la commune doit emprunter le montant auprès d'un institution bancaire. Pour ces emprunts nous avons calculé les intérêts à un taux de 3%. Taux qui paraît à ce jour plutôt prudent. A noter que j'ai également calculé des intérêts de 3% pour le renouvellement des emprunts arrivant à échéance entre 2024 et 2028.

Pour les autres positions, j'ai calculé des progressions entre 2024 et 2028 en me basant sur les évolutions des charges et produits des années précédentes.

Avec ces données, je fais des comptes de fonctionnements prévisionnels selon le plan comptable du canton pour chaque année jusqu'en 2028.

Il s'agit bien d'une planification et il est difficile d'estimer des charges et produits à un horizon de 5 ans mais cela vous donne une tendance et il s'agit d'un outil important afin de bien se rendre compte de l'incidence des investissements à long terme.

Pour vous présenter en quelques mots le tableau actuellement projeté, j'ai pris le résumé des comptes de fonctionnement 2024 à 2028. Je vous épargne du détail complet qui comprend 15 pages.

Rubrique 0 (Administration générale)

On peut noter une baisse des charges en 2025 par rapport à 2024. Ceci est dû à des travaux d'entretien plus importants sur 2024. Pour 2025 à 2028, les augmentations sont principalement dû aux montants des amortissements et intérêts. L'évolution des salaires du personnel communal est faite en fonction de l'échelle cantonale.

Rubrique 1 ordre et sécurité public

L'évolution estimée est assez faible dans cette rubrique, soit une augmentation de plus ou moins 1% des charges par année.

Rubrique 2 Formation

L'évolution est assez importante entre 2026 et 2027 et ceci est dû à l'amortissement prévu sur l'école de Cheiry et aux intérêts sur l'emprunt pour la réalisation de cet investissement. Les autres augmentations concernent principalement des charges liées qui sont calculé en fonction et évolutions passées.

3 Culture, sport et loisirs

L'augmentation est plus importante en 2025 dû à l'amortissement des investissements et aux charges d'intérêts.

4. Santé

L'évolution des charges est due à l'évolution des charges liées calculé sur la base de l'évolution des comptes des années précédentes

5. Prévoyance sociales.

L'évolution des charges est également principalement dû aux charges liées. Entre 2024 et 2025, il y a également un évolution de la charge pour l'accueil extrafamilial qui est calculé sur une ½ année en 2024 et sur une année complète à partir de 2025

6. Trafic et télécommunications

L'évolution des charges est principalement dû aux amortissements et intérêts sur les investissements prévus.

7. Protections de l'environnement

Il s'agit principalement de rubriques qui s'autofinance (approv en eau, épuration et gestion des déchets) Ceci à donc peu d'incidence sur le résultat global. Par contre ce sera sur le prix de consommation et les taxe de ces différentes rubriques que les prix vont évoluer en fonction des charges d'amortissement et d'intérêts sur les investissements en cours et prévus.

8. Economie publique

Pas de grande évolution dans cette rubrique.

9. Finances et impôts.

L'évolution des revenus d'impôts est calculée en fonction des résultats des années précédentes. Cette progression représente environ 2% par année.

Les résultats prévus sont présentés en dernière ligne. Ces résultats négatifs sont principalement dû à l'évolution des amortissements et des intérêts sur les investissements futurs prévus.

Sur la page suivante, j'ai également fait les calculs des indicateurs financiers prévisionnels découlant de la planification financière.

L'indicateur qui nous intéresse est le 1^{er} soit l'indicateur sur le taux d'endettement. On prend l'endettement net de la commune (Dettes de la communes + part de la commune aux dette des associations intercommunales – subvention inscrite au passif – patrimoine financier). Selon le règlement des communes, ce taux ne doit pas dépasser les 200%.

Comme vous pouvez le constater selon les prévisions, le taux d'endettement dépasse largement les 200% à partir de 2025. Ceci est principalement dû aux investissements pour l'école de Cheiry et pour les eaux usées.

Conclusions.

A la vue de ces chiffres, le conseil communal va revoir sa planification des investissement pour les 5 prochaines années en 2024 afin que les indicateurs financiers puissent être respectés à long terme.

Je vous remercie pour l'attention et vous souhaite une bonne suite d'assemblée.



Assemblée communale du 4 décembre 2023

Budget du compte de résultats

Présentation par Julien Tüscher - Vice-Syndic & Responsable du dicastère des finances

Le budget présenté par le Conseil communal traduit les besoins des citoyens, les besoins opérationnels du CC ainsi que ses obligations. L'augmentation des charges de **514'890.92** CHF sont dues à la volée, globalement et dans le désordre :

- L'aménagement d'un AES plus performant.
- L'entretien de nos bâtiments vieillissant. Il y a toujours quelque chose à faire, à remplacer.
- L'augmentation des coûts de l'énergie.
- Divers autres travaux d'entretien.
- L'application des mesures décrites dans les PAL et les plans des énergies.
- L'entrée en vigueur du nouveau règlement de l'eau.
- Et enfin l'augmentation de nos participations aux associations intercommunales et les charges liées.

En parallèle les revenus augmentent de **344'032.51** CHF, ces progressions sont dues :

- Essentiellement à la progression des rentrées fiscales estimées de 229'000 CHF.
- A l'augmentation des taxes pour les financements du réseau d'eau potable planifiée en 2024.
- Des refacturations internes liées à la gestion du cercle scolaire.
- Les participations des parents à l'AES.
- Au prélèvement de 32'000 sur FSMV pour des travaux d'entretien à la déchetterie.

→ Le Conseil communal présente un budget déficitaire de 169'620.03 CHF.

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

98'000 CHF d'augmentation à l'administration générale dont :

- a. 12'500 CHF pour le législatif et l'exécutif
- b. 39'000 CHF pour l'administration communale et celle des finances, dont 29'000 CHF pour la masse salariale due :
 - À l'augmentation automatique des salaires indexés sur la grille salariale du Canton
 - À une possible augmentation des salaires de 2% décreté par le Conseil d'Etat
 - À une réserve de 15% pour adapter les taux d'engagement
 - Les autres augmentations sont essentiellement dues aux charges liées à l'informatique et aux cotisations aux associations.
- c. 46'000 CHF pour les immeubles du patrimoine administratif (coût de l'énergie et entretiens)
 - L'ancienne école de Villeneuve et l'ancien bureau communal de Praratoud sont transférés au patrimoine financier de la Commune. Ces 2 bâtiments n'ont plus de

fonction communale. Ces 2 bâtiments seront prochainement soumis à l'autorisation de l'assemblée communale pour procéder à leur vente.

- Pour l'ensemble des bâtiments : le Conseil communal a pris en compte une augmentation de l'énergie en 2024 et le passage à un courant plus vert conformément aux plans des énergies communales. De plus, le Conseil communal s'est rendu compte que les budgets d'entretien étaient globalement sous-estimés pour pouvoir travailler sereinement durant l'année.
- Grande salle : le budget global est stable, toutefois le Conseil communal prévoit des travaux d'entretien pour 25'000 CHF :
 - Remplacement du contrôle d'accès en fin de vie
 - Raccordement électrique définitif pour le steamer et l'aérochauffeur
 - Remplacement du carrelage à la suite d'un dégât d'eau
 - Nettoyage des vitres et conduits de ventilation
- Bâtiment de l'auberge – Villeneuve : +5'633.69 CHF liés aux amortissements planifiés.
- Bâtiment de l'auberge – Cheiry : +6'500 CHF pour réaliser des travaux d'entretien lors des changements de locataires.
- Immeuble la Rochette – Cheiry : +21'000 CHF pour réaliser des travaux d'entretien lors des changements de locataires.
- Chapelle de Villeneuve : installation d'une gâche électrique.

1. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

15'000 CHF d'augmentation pour le bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye (ADIS Broye)

- a. Le budget de l'ADIS prévoit des charges plus importantes que budgétées en 2023. Le premier exercice de l'association n'est pas encore bouclé, il est donc difficile de connaître réellement si l'ajustement fait pour le budget 2024 est pertinent. Toutefois la démarche peut être qualifiée de prudente et modérée. Il est à relever que le budget de l'ADIS tient compte de frais d'interventions qui sont basés sur des éléments statistiques et qui peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Le niveau de charges actuel correspond à celui d'avant la mise en place de l'organisation régionale.

2. FORMATION

156'635.13 CHF d'augmentation pour la scolarité obligatoire, dont :

- a. 15'018.60 CHF pour les participations aux dépenses cantonales réparties entre l'école primaire I et II.
- b. 19'385.69 CHF liés à l'augmentation des coûts de transport pour la Commune de Surpierre répartie entre l'école primaire I et II.
- c. 5'300 pour le défraiement des parents transportant un élève depuis XIII Cantons en l'absence de transport scolaire.
- d. 66'276.40 CHF dus aux nouvelles charges liées au CO de Cugy (amortissement du nouveau bâtiment compris).
- e. 4'290.50 CHF pour le conservatoire.

Aux comptes 219 qui est le compte de gestion du cercle scolaire, vous pouvez constater une augmentation de 26'165.80 CHF, dû :

- f. A l'augmentation des transports scolaires du cercle intercommunal pour 22'906.80 CHF
- g. A l'augmentation des coûts de gestion du cercle scolaire intercommunal de 3260.00 CHF

23'968.95 CHF d'augmentation pour les écoles spécialisées.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Le Conseil communal entend maintenir l'effort d'entretien des places de jeux. En particulier les contrôles préventifs afin d'éviter tant que possible les incidents.

4. SANTÉ

Progression du chapitre d'environ 45'000 CHF due :

- a. La participation aux établissements médico-sociaux (EMS) augmente de 24'456.60 CHF et en particulier la participation cantonale pour 21'019.60 CHF.
- b. Au compte 4210, le budget prévoit une progression de ce poste de 19'256.00 CHF.

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

L'augmentation de 114'304.72 CHF du chapitre 5 est essentiellement due :

- a. à la mise en place d'une structure d'accueil extrafamilial de jour pour la 2^e moitié de 2024
- b. De nouvelles subventions pour les crèches pour 19'500.00 CHF.

La structure et la subvention aux crèches génèrent 106'093.52 CHF de charges supplémentaires. Il est à noter que les revenus augmentent en parallèle de 49'450.00 CHF dus à la participation des parents, soit une charge nette de 56'643.52 CHF.

6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 2023, le Conseil communal a fait un effort de planification et d'entretien un peu plus soutenu que d'accoutumée. L'année 2024 est une année de transition pour les routes communales afin de définir une stratégie d'entretien et d'analyser sommairement l'état du réseau.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

EAU POTABLE :

Le compte 7101 subit une augmentation de 19'264.41 CHF. En 2024 la Commune débute l'amortissement du nouveau réseau d'eau de Cheiry. Cela engendre des charges financières supplémentaires de 53'901.49 CHF. La nouvelle taxe de base proposée pour 2024 tient compte de ces fluctuations et permet d'équilibrer le compte, tout en respectant les exigences légales quant aux attributions au fond spécial pour le maintien de la valeur (FSMV).

DECHETTERIE :

La haie de la déchetterie de Surpierre doit être arrachée et remplacée. Le remplacement de celle-ci engendre la mise en place d'une clôture afin de fermer l'accès à la déchetterie pour des raisons évidentes de contrôle d'accès et de sécurité. Mais aussi pour en dissimuler la vue et de la protéger de la bise. Nous tenons aussi à préciser que le remplacement de la haie par une haie d'essences indigènes est une mesure du PAL de Surpierre.

CIMETIERE :

Le budget 2024 sépare les coûts des creuses de tombes des entretiens des cimetières. En outre, il est prévu un budget de 7'800.00 CHF pour divers entretiens et divers petits aménagements.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Comme mentionné lors de la présentation des comptes 2022, les heures du Conseiller communal en charges des constructions avait été oubliées aux budgets 2022 et 2023. Cet état de fait est corrigé pour l'exercice comptable à venir.

En 2024, la Commune débute l'amortissement des investissements qui devraient encore être bouclés en

2023. Pour rappel, le taux d'amortissement pour les études est de 10%.

8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

Le Conseil prévoit des entretiens forestiers hors des missions de la corporation Glâne-Farzin.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Nous pouvons constater une variation positive des rentrées fiscales. Cette variation est basée sur les taxations 2021 des personnes physiques et morales indexée d'une progression estimée par le Canton. Cette estimation peut être qualifiée de crédible et conservatrice.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SURPIERRE

BUDGET 2024

Le budget du compte de résultat 2024 ainsi que les projets d'investissements ont été présentés à la commission financière lors d'une séance tenue le 22 novembre 2023 en présence du Syndic, Monsieur Jean-Michel Wyssa, du conseiller en charge des finances, Monsieur Julien Tüscher, de la boursière communale Madame Francine Nicolet et de Monsieur Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA. A cette occasion, nous avons obtenu les renseignements et précisions nécessaires à la bonne compréhension du budget. Une vision exhaustive des dépenses d'investissements planifiées par le conseil communal pour les 5 prochaines années, ainsi que leur incidence sur l'évolution des finances communales, nous ont également été remises. Nous tenons à souligner l'effort du conseil communal et la transparence mise dans l'établissement de cette projection sur cinq ans, même si, malheureusement, les lendemains qu'elle nous promet s'annoncent sombres, pour ne pas dire critiques.

Rapport sur le budget du compte de résultat 2024 de la Commune de Surpierre :

Pour ce quatrième exercice budgétaire établi selon les nouvelles normes comptables MCH2, les chiffres présentés constituent une « première ». En effet, pour un total de charges de CHF 5'232'791.77 (+ 11% par rapport au budget 2023) et des recettes attendues pour CHF 5'063'171.74 (+ 8% par rapport au dernier budget), ce budget présente un excédent de charges de CHF 169'620.03. Ces chiffres nous changent des pertes modérées, voire des légers bénéfices promis par les précédents budgets. Certes nous notons que les grandes dépenses, dont celles qui sont liées à notre participation à des organismes externes, augmentent effectivement, mais dans une proportion similaire à celles constatées chaque année. Néanmoins nous nous devons de tenir compte des paramètres suivants :

1. L'exercice 2024 n'est pas grevé par de grosses dépenses, résultant par exemple de nouveaux amortissements liés à l'achèvement de gros investissements ; la hausse résulte d'une tendance générale.
2. On ne peut pas dire que c'est juste un mauvais exercice à passer, et que cela ira mieux par la suite ; la planification financière sur 5 ans fait ressortir que si tous les investissements souhaités devaient se réaliser, le déficit annuel pourrait atteindre CHF 775'000.- en 2028, et ceci même en tablant sur une progression modérée des dépenses de fonctionnement courantes.
3. Nos recettes, principalement les entrées fiscales, n'arrivent pas à combler les augmentations de charges, que ces dernières soient externes (liées) ou internes, comme les coûts induits par l'administration et le personnel, la formation ou la prévoyance sociale (AES), qui augmentent notamment à partir de 2024 déjà, et fortement dès 2025.
4. Les 2 gros postes constitués par l'eau et l'environnement n'influencent que très peu le résultat final, puisque ces chapitres voient leur autofinancement assuré par les taxes qui leur sont associées.

La question qui se pose est donc la suivante : pouvons-nous nous permettre, pour 2024 déjà, d'avoir un budget avec un résultat aussi défavorable ? La commission financière répond : non ; il est d'ores et déjà temps de réagir, de revoir ses ambitions, en recadrant certains montants (dépenses ou recettes) pour qu'ils reflètent au plus près la réalité. C'est avec cet objectif que nous donnons à l'assemblée un préavis négatif pour le vote du budget de fonctionnement 2024 de la commune de Surpierre.

Budget d'investissements 2024

En préambule, la commission tient à vous faire part des considérations qui ont prévalu lors de ses réflexions destinées à préparer les préavis pour le budget d'investissements.

Nos attributions nous amènent avant tout à baser notre appréciation sur l'impact financier de tout investissement proposé, donc de son incidence sur les finances communales. En cas de situation financière serrée, nous devons également tenir compte de la priorité du besoin qu'il couvre, compte tenu d'autres dépenses incontournables, ou du moins indispensables à l'exécution des tâches communales.

Le futur de la commune, examiné sous l'angle de la planification des investissements pour les 5 ans à venir, ainsi que sur leur incidence sur l'endettement de la commune et les charges induites dans le compte de résultat, notamment les intérêts des dettes et les amortissements, nous est apparu comme **critique**. Nous citerons quelques chiffres pour illustrer cette situation :

1. La capacité d'endettement net de la commune : elle est basée d'une part sur les dettes nettes actuelles de la commune, inclus notre part des dettes des associations intercommunales, et sur nos revenus fiscaux d'autre part. Actuellement notre commune dispose d'une capacité d'endettement de CHF 3'542'100.- ; la dette actuelle par habitant se monte à CHF 1'508.47.
2. Parmi nos gros investissements futurs, nous citerons l'extension de l'école de Cheiry (devis 6 M selon pré-étude), l'épuration à Villeneuve (2.4 M), la halle triple à Villeneuve (1 M), les trottoirs à Surpierre et Villeneuve et la route de liaison Surpierre-Cheiry pour près de 2 M, l'amélioration des captages d'eau à Surpierre (près d'1 M), ainsi que plusieurs postes nécessaires ou souhaités qui frôleraient le million de francs.
3. Avec notre capacité d'endettement de 3.5 M et nos recettes qui augmentent modérément, nous nous rendons compte que nous ne pourrions même pas emprunter la somme nécessaire à la réalisation de l'extension de l'école de Cheiry. Même en augmentant les impôts au maximum autorisé par la loi, nous ne pourrions faire face à ces divers emprunts.
4. Clairement certains investissements ne pourront pas se réaliser, même s'ils combinent des besoins importants. Il est donc indispensable de disposer d'une planification attribuant un critère de priorité pour chaque emprunt afin d'éliminer ceux dont la commune devrait se passer.

Forts de ces constats, nous nous sommes déterminés à ne considérer tout nouvel investissement que comme impactant négativement nos finances, notamment en mettant en péril notre capacité à contracter des emprunts futurs, dont certains seraient déterminants pour notre commune. Une priorisation et une sélection stricte des investissements en fonction des capacités financières de la commune est indispensable. Seuls les investissements jugés indispensables, prioritaires et ménageant les capacités d'investissement futur de la commune devraient être considérés à court et moyen terme.

Point 3.2.1 Projet de mise en séparatif à la route de Lucens et à la route de Granges (sect. Villeneuve)

Un crédit de CHF 120'000.- vous est demandé pour mandater un bureau d'ingénieurs pour effectuer l'étude détaillée de la mise en séparatif d'une partie du réseau d'évacuation des eaux usées à Villeneuve. Ce montant comprend également une partie des travaux d'ingénieurs (50 %) afférant à la réalisation du projet.

Pour donner son préavis sur ce point, la commission financière s'est basée uniquement sur les considérations générales énoncées en préambule. Bien que financé par prélèvement sur le compte courant, l'impact de cet investissement au point de vue financier n'est pas anodin. Nous avons considéré ce crédit d'étude en l'associant à l'exécution des travaux qu'il impliquera, plus particulièrement à la diminution de notre capacité d'emprunt qui va en résulter. D'autre part, le mandat confié au bureau d'ingénieurs comprend des tâches qui font déjà partie de l'exécution des travaux de mise en séparatif du réseau d'épuration de Villeneuve ; les montants consacrés à cette phase d'exécution seraient perdus, dans le cas où le futur investissement relatif à l'exécution des travaux ne serait pas accepté. Comme nous ignorons la priorité qu'il faut accorder à cette mise en séparatif, nous avons décidé de donner à l'assemblée un préavis négatif pour le vote de ce crédit d'étude.

Point 3.2.2 Crédit additionnel pour la réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives.

En 2021 l'assemblée communale de Surpierre accordait un crédit de CHF 690'000.- pour la réalisation d'une halle triple à Villeneuve, destinée à accueillir un local pour le service du feu, pour la voirie, et pour l'implantation de containers sanitaires remplissant la fonction de vestiaires pour les installations sportives. Ce crédit était calculé sur la base d'offres émanant du constructeur de la halle et du fournisseur des containers sanitaires. Depuis lors, les coûts de réalisation se sont envolés et sont maintenant devisés à près d'un million de francs, soit une augmentation de près de 40%. Un crédit additionnel de CHF 275'000.- est donc demandé pour cet objet.

En l'espèce, nous avons tenu à baser notre préavis uniquement l'aspect financier, tout en gardant à l'esprit que l'acceptation de ce crédit implique la réalisation d'un investissement devisé à 1 million de francs. Là également, nous ne disposons pas d'un indice de priorité à attribuer à cette dépense. Remis dans le contexte des moyens dont nous disposons pour le futur proche, notamment au niveau de notre capacité d'emprunt et des charges d'amortissement, nous ne voulons pas prendre le risque de péjorer d'autres dépenses futures qui s'avèreraient

primordiales pour notre commune. En conséquence, la commission financière donne à l'assemblée un préavis négatif pour le vote de ce crédit additionnel de CHF 275'000.- pour la réalisation d'une halle triple.

Rapport global pour le budget du compte de résultat et des investissements 2024

En fonction des considérations financières évoquées pour le budget du compte de résultat et pour les investissements proposés, ainsi que de la situation critique présentée par la planification financière, la commission financière vous recommande de refuser globalement les budgets proposés par le conseil communal de Surpierre pour l'exercice 2024.

Malgré ce fait, nous tenons à remercier Monsieur le Syndic ainsi que les conseillers présents pour le travail effectué ainsi que pour les explications et éclaircissements donnés. Nous remercions également la boursière communale ainsi que M. Corminboeuf pour leur excellent travail et leur disponibilité.

La commission financière

Les membres :

Rémi Crausaz

Christophe Dupré

Jean-Daniel Lambert

Pascal Thierrin

Benoît Torche

Surpierre, le 4 décembre 2023

Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les conseillers, Messieurs les membres de la commission financière, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de me présenter, Bruno Ballif citoyen de la commune et président de l'USCV (Union Surpierre-Cheiry-Villeneuve) football-club. Le sujet que nous traitons n'est en définitive pas la nécessité de la réalisation de ce bâtiment puisqu'il a été approuvé lors de l'assemblée communale du mois de mai 2021. Nous devons débattre d'une rallonge financière pour sa réalisation. Nous pouvons la refuser et quelle sera la suite, le néant, des infrastructures identiques pour une commune si je n'abuse d'environ 1200 habitants, des infrastructures identiques à ce qu'elles étaient lorsque nous étions 3 communes de 300 habitants, d'accord mais ce n'est pas digne d'une commune qui se doit d'être en adéquation avec son temps. Les soldats du feu qui assurent notre sécurité chaque jour à qui nous faisons appel régulièrement et à qui, au vu du réchauffement climatique nous ferons appel de plus en plus souvent pour des inondations et autres ne méritent-ils pas des locaux à la hauteur de leurs compétences et de leur engagement ? Notre employé communal à qui nous confions également de plus en plus de tâches sur un territoire important n'a-t-il pas le droit d'avoir un endroit unique où il pourra stocker ses outils et machines permettant une plus grande efficacité ? Enfin les sportifs, les footballeurs n'ont-ils pas également comme dans toutes les communes de notre canton et même de Suisse d'avoir des infrastructures, des vestiaires tout simplement et rien de plus qui permettront le développement et l'accueil de manifestations et matchs dans des conditions acceptables. Nous sommes le dernier club du canton à ne pas avoir les vestiaires à proximité du terrain de football à Villeneuve. Nous entretenons sans aide nos installations alors que dans la majorité des cas les communes entretiennent les installations sportives. Mais en fait pourquoi ces footballeurs mériteraient ceci ? Premièrement, les vestiaires-douches qui seraient réalisés pourront également servir aux sapeurs-pompiers et à d'autres sociétés sportives qui

souhaiteraient les utiliser, course à pieds, VTT etc. Notre club ne se contente pas d'utiliser les infrastructures actuelles pour son seul besoin. Il met volontiers à disposition ses infrastructures contre une modeste location pour d'autres sociétés lors de l'organisation dans nos différents villages de traditionnelles fêtes locales comme la meule à charbon, la bénichon, des réunions de familles, il met à disposition gratuitement ses WC pour le club cynologique qui dispense les cours obligatoires pour la détention de chiens, depuis un certain temps on nous demande également de pouvoir disposer d'une de nos buvettes pour l'organisation de collation après des obsèques, nous adaptons notre organisation, déplaçons des matchs et des entraînements afin que tout ceci puisse se faire et le faisons volontiers. Nous organisons chaque année la fête nationale. Nous mettons gratuitement, gratuitement nos installations au profit des écoles, le conseil des parents nous a approché dernièrement pour également disposer de ces dernières. Aurons-nous encore envie de le faire si la population, vous ce soir, nous refuser non pas ce luxe mais des installations dont chaque club de notre canton, de notre pays bénéficie. Nous avons eu il y quelques années le courage, l'audace de construire cette magnifique scène qui se trouve dans cette salle pour plusieurs centaines de mille francs,(700.000 fr si mes souvenirs sont bons) nous en sommes heureux pour les sociétés qui en bénéficient même si ce n'est que trop peu de fois par année. Revenons au projet qui nous préoccupe ce soir, la rallonge financière qui nous est demandée représente selon le rapport du conseil communal un montant de 8250.- par année durant 33 ans. Si nous divisons 8250.- fr par 1200 soit le nombre d'habitant de la commune cela représente 6.80 fr par habitant par année, même pas le prix de 2 cafés par année, notre commune ne peut-elle pas se permettre ce geste ?

Poser la question c'est je crois y répondre. **Encore une petite chose mais qui n'a pas été dite et je le déplore, c'est l'apport du club de football dans ce projet, j'en avais pourtant informé le conseil communal il y a quelques mois. En effet de par l'existence du club de**

football, le secteur vestiaires du bâtiment peut amener une participation de la loterie romande de 30% sur les 200.000 premiers mille francs et ensuite 10 % sur le reste jusqu'à concurrence de 600.000 % ce qui signifie que si le coût du secteur vestiaires était par exemple estimé à 400.000 fr la subvention serait de 80.000 fr ajouté à cela le fait que la conduite d'eau alimentant le secteur a été réalisée par le football-club nous pouvant estimé l'apport total à plus de 100.000 fr. Certes ce projet a-t-il peut-être, passez- moi l'expression mal emmanché, avons-nous mis la charrue avant les bœufs peut-être ? sûrement. Est-ce une raison suffisante pour y renoncer ? Ce serait dommage vus les frais déjà engagés, nous pouvons le reprendre, ne pas attribuer les travaux à des entreprises hors de notre commune comme cela semble être le cas mais donner la chance aux entreprises de notre commune, j'ai bien dit donner la chance et ne pas défavoriser les entreprises de notre commune qui ont les compétences de réaliser ce projet. Cela me semble un compromis acceptable et pourrait même permettre de réaliser des économies substantielles et s'engager à respecter le crédit qui sera accordé. A ce sujet je dois relever la loyauté du conseil communal qui joue clairement la transparence en demandant cette rallonge. Il y a de nombreux trop nombreux exemples dans les réalisations publiques où le peuple est mis devant des dépassements de crédit, après la réalisation des travaux, en ce qui nous concerne ce n'est pas le cas, nous autorités n'ont pas voulu faire le forcing, chapeau bas. Je suis long, je vais clore, pour celles et ceux qui auraient l'intention de dire non à cette rallonge, en disant oui vous êtes conscients de ce qui peut se faire, en disant non vous êtes dans l'incertitude de ce qui pourrait arriver. Vous l'aurez bien compris je vous demande donc pour nos pompiers, pour nos jeunes, pour nos sportifs pour la vie sociale et l'avenir de notre commune de dire oui à la rallonge qui nous est demandée et je prends le risque de vous en remercier par avance, merci de m'avoir écouté et je vous rappelle que cela représente moins de 2 cafés par habitant par année.



ASSEMBLEE COMMUNALE

du 4 décembre 2023

Bienvenue



ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023 ;
2. Planification financière ;
3. Budget 2024 de la commune de Surpierre :
 - 3.1 Budget de fonctionnement ;
 - 3.2 Budget des investissements :
 - 3.2.1 Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve) / **CHF 120'000.- TTC** ;
 - 3.2.2 Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel / **CHF 275'000.- TTC**.
 - 3.3 Approbation du budget 2024 de fonctionnement et des investissements dans sa globalité.
4. ~~Règlement relatif à la distribution de l'eau potable~~ ;
5. Informations & divers.



Point 1 de l'ordre du jour :

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023



Point 1 de l'ordre du jour :

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023

validation du procès-verbal
du 22.5.2023 par l'assemblée ...





Point 2 de l'ordre du jour :

Planification financière 2024 - 2028

5729	Autre mobilité	107'398.20	0.00	147'600.00	0.00	147'600.00	0.00	147'600.00	0.00	162'400.00	0.00
5721	Autre mobilité à base poste	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5720	Assurance, non mentionnée ailleurs	2742.00	0.00	2908.00	0.00	2908.00	0.00	2908.00	0.00	2908.00	0.00
4. TRAITEMENT DES AUTRES CHARGES ET DECHETS											
6120	Rentes postiales	162'111.80	0.00	209'625.00	0.00	209'625.00	0.00	209'625.00	0.00	209'625.00	0.00
6122	Rentes commerciales	259'985.82	-781'44.00	201'152.04	-4'628.28	209'206.77	-4'932.26	209'206.77	-4'628.28	207'584.14	-4'932.26
6210	Autre industrie et transports publics	10'982.00	0.00	17'532.00	0.00	17'532.00	0.00	17'532.00	0.00	17'532.00	0.00
6220	Trafic régulé et supplémentaire	27'298.00	0.00	32'908.00	0.00	32'908.00	0.00	32'908.00	0.00	32'908.00	0.00
6230	Autres types de transports	1'300.00	0.00	1'901.00	0.00	1'901.00	0.00	1'901.00	0.00	1'901.00	0.00
5. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TER											
7101	Apprentissage et formation en vue	548'611.48	-386'121.48	291'861.78	-362'181.28	334'868.78	-347'618.78	334'868.78	-362'181.28	347'618.78	-386'121.48
7201	Travaux communautés des voies publiques	362'780.50	207'780.50	267'780.50	207'780.50	267'780.50	207'780.50	267'780.50	207'780.50	267'780.50	207'780.50
7201	Gestion communautés des voies publiques	123'114.23	-111'888.00	131'257.78	-117'900.00	121'058.27	-117'900.00	121'058.27	-117'900.00	122'847.00	-117'900.00
7402	Corrections de cours d'eau	28'444.46	-2'000.00	12'053.38	-2'000.00	12'053.38	-2'000.00	12'053.38	-2'000.00	1'998.00	-2'000.00
7600	Autre lutte contre la pollution	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7701	Conservation communautaire	18'932.00	-4'200.00	17'408.00	-4'200.00	17'408.00	-4'200.00	17'408.00	-4'200.00	19'832.00	-4'200.00
7702	Protection envers l'environnement	2'600.00	0.00	7'932.00	0.00	7'932.00	0.00	7'932.00	0.00	7'932.00	0.00
7800	Aménagement du territoire	112'413.39	-12'000.00	111'144.41	-12'000.00	107'682.22	-12'000.00	107'682.22	-12'000.00	122'968.00	-12'000.00
6. ÉCONOMIE PUBLIQUE											
9140	Amélioration de la production régulière	490.00	-490.00	480.00	-480.00	426.00	-480.00	480.00	-480.00	490.00	-480.00
9200	Diminution d'investissement communautaire	3'988.33	0.00	5'935.33	0.00	5'935.33	0.00	5'935.33	0.00	5'935.33	0.00
9500	Promotion économique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7. FINANCES ET MARCHÉS											
2000	Impôts communautés administratives	2'910.00	2'910.00	2'910.00	2'910.00	2'910.00	2'910.00	2'910.00	2'910.00	2'910.00	2'910.00
2001	Impôts communautés spéciales	0.00	0.00	441'300.00	0.00	441'300.00	0.00	441'300.00	0.00	441'300.00	0.00
3000	Perception d'impôts et intercommunalité	0.00	-486'914.00	3'38	-486'914.00	0.00	-486'914.00	0.00	-486'914.00	0.00	-486'914.00
6000	Part sur recettes sans affectation, autres deniers	0.00	-67'000.00	0.00	-67'000.00	0.00	-67'000.00	0.00	-67'000.00	0.00	-67'000.00
6013	Intérêts des dettes	5'000.00	-6'200.00	5'600.00	-8'000.00	5'600.00	-8'000.00	5'600.00	-8'000.00	5'600.00	-8'000.00
6020	Intérêts des dettes - Supérieure	27'368.00	-46'700.00	27'719.00	-47'800.00	27'719.00	-47'800.00	27'719.00	-47'800.00	27'663.39	-48'800.00
6021	Autres deniers - Pratique	200.00	0.00	320.00	0.00	320.00	0.00	320.00	0.00	320.00	0.00
6022	Autre denier - Utilisation	1'917.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6712	Préts/oblig. tiers à l'étr. sur le CO2	0.00	2'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6802	Prêts non rendus	0.00	-162'900.00	0.00	-162'900.00	0.00	-162'900.00	0.00	-162'900.00	0.00	-162'900.00
		51'357'781.77	-5'058'371.76	5'087'371.64	-51'77'362.28	5'799'704.16	-5'268'154.00	6'008'132.74	5'335'354.00	6'217'903.06	-5'937'454.30
8. Bilan											
		16'970.00		22'606.46		40'700.00		72'700.00		72'700.00	



Point 2 de l'ordre du jour : Planification financière 2024-2028

Indicateurs de la Conférence des Autorités communales de surveillance des finances communales			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux d'endettement net	%	Endettement net après subventions / Revenus locaux	55%	110%	177%	305%	535%	610%	625%
Degré d'autofinancement	%	Autofinancement / Investissements nets	34%	31%	4%	2%	-2%	-14%	-19%
Part des charges d'intérêts	%	Intérêts nets / Revenus financiers	1%	1%	1%	4%	7%	9%	9%
Dette brute par rapport aux revenus	%	Dette brute / Revenus	138%	153%	177%	277%	385%	399%	437%
Proposition des investissements	%	Investissements bruts / Dépenses totales consolidées	11%	15%	33%	55%	54%	17%	15%
Part du service de la dette	%	Charges financières / Revenus financiers	6%	6%	7%	12%	16%	22%	23%
Dette nette par habitant en France	CHF	Endettement net / Population légale	1508.47	2426.02	4088.66	8075.31	11306.13	13857.61	14007.53
Taux d'autofinancement	%	Autofinancement / Revenus financiers	21%	5%	2%	2%	-2%	-3%	-3%



Point 2 de l'ordre du jour :
Planification financière 2024-2028

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Situation comptes 2022

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capital de tiers
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales
Subventions d'investissements inscrites au passif
Patrimoine financier
= Dette nette

20	8'322'348.78	Dette net max	6'719'451.90
+	2'120'574.00	Dette nette 31.12.2022	1'843'351.80
-	223'778.33	Possibilité d'endettement	4'876'100.10
10	6'307'785.65		
	1'843'351.80		

10	3'209'725.00	Solde invest. 2022 > 100'000.00	1'334'000.00
	54.87%	Invest. 2023 > 100'000	
		Solde capacité	1'542'100.10

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs

Valeurs indicatives:

< 100% bon
100% - 150% suffisant
> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.



Point 2 de l'ordre du jour :
Planification financière 2024-2028

Situation comptes 2022 (sans revenu extraordinaire (impôts))

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capital de tiers
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales
Subventions d'investissements inscrites au passif
Patrimoine financier
= Dette nette

20	8'322'348.78	Dette net max	5'981'621.70
+	2'120'574.00	Dette nette 31.12.2022	1'843'351.80
-	223'778.33	Possibilité d'endettement	4'138'269.90
10	6'307'785.65		
	1'843'351.80		

10	2'990'810.85	Solde invest. 2022 > 100'000.00	1'334'000.00
	61.65%	Invest. 2023 > 100'000	
		Solde capacité	2'804'269.90

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs

Valeurs indicatives:

< 100% bon
100% - 150% suffisant
> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

3.1 budget de fonctionnement



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

Budget du compte de résultats

- Budget déficitaire de 169'620.03 CHF

↗ charges de 514'890.92 CHF
 ↗ revenus de 344'032.51 CHF

Rubriques	Titre	Budget 2024		Budget 2023	
		charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23
Total		5'232'791.77	5'063'171.74	4'717'900.85	4'719'139.23
Excédents		169'620.03			388.38



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

0_Administration générale

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
0110	Légitatif	20'000.00		15'000.00		5'000.00
0110.3001.00	Jetons de présences, de la Commission financière	6'000.00		4'000.00		2'000.00
0110.3001.10	Rémunération des scrutateurs	1'000.00		2'000.00		-1'000.00
0110.3102.00	Imprimés et publications	6'000.00		3'000.00		3'000.00
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	1'500.00		1'500.00		0.00
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	5'500.00		4'500.00		1'000.00



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024**0_Administration générale**

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
0120	Exécutif	57'033.70		49'533.70		7'500.00
0120.3000.00	Traitements et jetons du conseil communal	42'000.00		42'000.00		0.00
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3'244.90		2'899.70		345.20
0120.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations	1'245.50		1'134.00		111.50
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	2'000.00		2'000.00		0.00
0120.3132.00	Prestations de tiers	8'000.00		0.00		8'000.00
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1'000.00		1'500.00		-500.00



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024**0_Administration générale**

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
0220	Administration communale	324'155.33	4'617.19	288'464.65	4'617.20	35'690.68
0220.3000.00	Traitements du conseil communal	20'000.00		20'000.00		0.00
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	151'200.00		125'300.00		25'900.00
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2'000.00				2'000.00
0220.3099.00	Autres charges du personnel, cadeaux	200.00		1'000.00		-800.00
0220.3102.00	Imprimés et publication	2'500.00		11'000.00		-8'500.00
0220.3113.00	Matériel informatique	7'000.00		3'000.00		4'000.00
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	9'000.00		9'000.00		0.00
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	8'000.00		8'000.00		0.00
0220.3130.02	Cotisation aux associations	27'000.00		23'000.00		4'000.00
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	3'000.00		0.00		3'000.00
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	18'400.00		20'080.00		-1'680.00
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	400.00		400.00		0.00
0220.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'500.00		1'500.00		0.00
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	20'000.00		15'000.00		5'000.00



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

0_Administration générale

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
029	Immeubles administratifs	242'867.42	149'034.21	197'070.75	161'684.40	45'796.67
0290	Bureau communal - Villeneuve	30'040.40		27'555.90		2'484.50
0291	Ancienne école - Villeneuve / Passe au PF	0.00		2'957.85		-2'957.85
0292	Grande salle de Surpierre	82'039.44	4'038.11	81'592.55	4'038.00	446.89
0293	Ancien bureau Praratoud / Passe au PF	0.00		350.00		-350.00
0294	Bâtiment de l'auberge - Villeneuve	39'104.87	27'360.00	29'751.85	27'360.00	9'353.02
0295	Bâtiment de l'auberge - Cheiry	30'938.84	48'000.00	18'113.20	58'000.00	12'825.64
0296	Immeuble la Rochette - Cheiry	39'432.25	46'800.00	18'663.20	49'400.00	20'769.05
0297	La Chapelle de Villeneuve	9'557.92		5'880.05		3'677.87
0298	La Chapelle de Chapelle	11'753.70		12'206.15		-452.45
0299	Parchets communaux		22'836.10		22'886.40	



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

0_Administration générale

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
029	Immeubles administratifs	242'867.42	149'034.21	197'070.75	161'684.40	45'796.67
0290	Bureau communal - Villeneuve	30'040.40		27'555.90		2'484.50
0291	Ancienne école - Villeneuve / Passe au PF	0.00		2'957.85		-2'957.85
0292	Grande salle de Surpierre	82'039.44	4'038.11	81'592.55	4'038.00	446.89
0293	Ancien bureau Praratoud / Passe au PF	0.00		350.00		-350.00
0294	Bâtiment de l'auberge - Villeneuve	39'104.87	27'360.00	29'751.85	27'360.00	9'353.02
0295	Bâtiment de l'auberge - Cheiry	30'938.84	48'000.00	18'113.20	58'000.00	12'825.64
0296	Immeuble la Rochette - Cheiry	39'432.25	46'800.00	18'663.20	49'400.00	20'769.05
0297	La Chapelle de Villeneuve	9'557.92		5'880.05		3'677.87
0298	La Chapelle de Chapelle	11'753.70		12'206.15		-452.45
0299	Parchets communaux		22'836.10		22'886.40	



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

1_Ordre et sécurité publique, défense

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
1500	1500 Service du feu communal	78'600.80	34'000.00	64'092.00	33'000.00	14'508.80
1500.3000.00	Traitement du conseil communal	1'500.00		1'500.00		0.00
1500.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	103.55		103.55		0.00
1500.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	39.75		40.50		-0.75
1500.3160.00	Loyer locaux du service du feu	840.00		840.00		0.00
1500.3170.00	Frais de déplacements	200.00		0.00		200.00
1500.3170.02	Frais d'intervention	2'000.00		0.00		2'000.00
1500.3612.00	Participation à l'association intercommunale	73'917.50		61'607.95		12'309.55
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		32'000.00		31'000.00	
1500.4470.00	Revenu locatif		2'000.00		2'000.00	
1500.4660.40	Amortissement planifié des subventions d'investissements entreprises publiques		0.00		0.00	



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
2	FORMATION	1'709'472.74	216'571.80	1'530'568.66	189'964.00	178'904.08
21	Scolarité obligatoire	1'452'519.89	216'571.80	1'295'884.76	189'964.00	156'635.13
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	135'786.75		117'818.65		17'968.10
2120	Ecole primaire II	547'180.15		523'784.85		23'395.30
2130	Ecole du cycle d'orientation	464'568.18		398'291.78		66'276.40
2140	Conservatoire	12'426.35		8'135.85		4'290.50
217	Bâtiments scolaires	98'420.56	24'625.00	79'881.53	24'284.00	18'539.03
2170	Ecole de Surpierre	43'155.57	21'840.00	34'249.53	21'515.65	8'906.04
2171	Ecole de Chêne	55'264.99	2'785.00	45'632.00	2'768.35	9'632.99
2180	Accueil extra-scolaire	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	191'137.90	188'946.80	164'972.10	162'680.00	26'165.80
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	2'191.10		2'192.10		-1.00
2195	Transports scolaires	153'406.80	153'406.80	130'500.00	130'500.00	22'906.80
2196	Cercle scolaire intercommunal	35'540.00	35'540.00	32'280.00	32'180.00	3'260.00
22	Ecoles spécialisées	242'452.85		218'483.90		23'968.95
2200	Ecoles spécialisées	242'452.85		218'483.90		23'968.95
23	Formation professionnelle initiale	14'500.00		16'200.00		-1'700.00
2300	Formation professionnelle initiale	14'500.00		16'200.00		-1'700.00



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	41'264.65		38'969.49		2'295.16
32	Culture, autres	13'000.00		13'048.00		-48.00
34	SPORT ET LOISIRS	28'264.65		25'921.49		2'343.16



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
4	SANTÉ	561'067.65	2'500.00	516'612.95	2'000.00	44'454.70
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	328'667.65		304'495.95		24'171.70
4110	Hôpitaux	5'002.20		5'287.10		-284.90
4120	Établissement médico-social	323'665.45		299'208.85		24'456.60
4120.3611.00	Participation homes médicalisés cantonaux	234'665.45		213'645.85		21'019.60
4120.3612.00	Particip. homes médicalisés régionaux (EMS)	89'000.00		85'563.00		3'437.00
42	Soins ambulatoires	228'600.00		208'817.00		19'783.00
4210	Soins ambulatoires	211'600.00		192'344.00		19'256.00
4210.3612.00	Soins à domicile, aide familiale régionaux (SASDB)	160'000.00		142'799.00		17'201.00
4210.3612.01	Particip aux indemnités forfaitaires régionales (IF)	47'000.00		44'962.00		2'038.00
4210.3612.02	Participation puériculture	4'600.00		4'583.00		17.00
4220	Services de sauvetage	17'000.00		16'473.00		527.00
43	Prévention	3'800.00	2'500.00	3'300.00	2'000.00	500.00
4330	Service médical des écoles	3'800.00	2'500.00	3'300.00	2'000.00	500.00



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges	Δ revenus
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	702'237.62	63'000.00	587'932.90	13'550.00	114'304.72	49'450.00
51	Maladie et accident	0.00		6'000.00		-6'000.00	
5120	Réductions de primes	0.00		6'000.00		-6'000.00	
52	Invalidité	345'128.80		334'208.90		10'919.90	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	345'128.80		334'208.90		10'919.90	
53	Vieillesse et survivants	6'800.00		5'500.00		1'300.00	
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6'800.00		5'500.00		1'300.00	
54	Famille et jeunesse	187'729.82	63'000.00	83'614.00	13'550.00	104'115.82	49'450.00
5410	Allocations familiales (AF)	7'462.25		8'112.75		-650.50	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	8'672.80		10'000.00		-1'327.20	

5	PRÉVOYANCE SOCIALE	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges	Δ revenus
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	171'594.77	63'000.00	65'501.25	13'550.00	106'093.52	49'450.00
5451.3010.00	Traitements du personnel communal	50'000.00		6'000.00		44'000.00	
5451.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3'452.00		414.25		3'037.75	
5451.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	54.45				54.45	
5451.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales	1'325.00		162.00		1'163.00	
5451.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	506.50				506.50	
5451.3105.00	Dernières alimentaires et boissons	15'000.00		8'850.00		6'150.00	
5451.3110.00	Meubles et appareils de bureau	2'000.00		3'000.00		-1'000.00	
5451.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	156.82				156.82	
5451.3612.00	Participation à l'Association régionale pour la petite enfance	5'600.00		5'575.00		25.00	
5451.3632.00	Subvention accueil extrascolaire	36'000.00		4'500.00		31'500.00	
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	19'500.00				19'500.00	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour	38'000.00		37'000.00		1'000.00	
5451.4260.00	Participations des parents frais gardes		48'000.00		4'700.00		43'300.00
5451.4260.01	Participations des parents aux frais de repas		15'000.00		8'850.00		6'150.00
55	Chômage	22'500.00		20'000.00		2'500.00	
5590	Chômage non mentionné ailleurs	22'500.00		20'000.00		2'500.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	140'079.00		138'610.00		1'469.00	
5720	Aide matérielle	137'336.20		136'410.00		926.20	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	2'742.80		2'200.00		542.80	



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
6	TRAFIG ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	247'271.62	7'514.08	291'336.46	7'514.08	-44'064.84
61	Circulation routière	204'963.62	7'514.08	253'321.46	7'514.08	-48'357.84
6150	Routes communales	204'963.62	7'514.08	253'321.46	7'514.08	-48'357.84
62	Transports publics	41'308.00		38'015.00		3'293.00
6210	Infrastructures de transports publics	10'082.00		8'328.00		1'754.00
6220	Trafic régional et agglomération	31'226.00		29'687.00		1'539.00
6330	Autres types de transports	1'000.00				1'000.00
6330.3169.01	Locations E-bike	1'000.00				1'000.00



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges	Δ revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	969'934.78	809'510.46	875'274.51	758'681.55	94'660.27	50'828.91
71	Approvisionnement en eau	345'631.46	345'631.46	326'367.05	326'367.05	19'264.41	19'264.41
7101	Approvisionnement communal en eau	345'631.46	345'631.46	326'367.05	326'367.05	19'264.41	19'264.41
72	Traitemennt des eaux usées	302'789.50	302'789.50	303'114.50	303'114.50	-325.00	-325.00
7201	Traitemennt communal des eaux usées	302'789.50	302'789.50	303'114.50	303'114.50	-325.00	-325.00



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges	Δ revenus
73	Gestion des déchets	153'019.33	141'889.50	110'934.95	110'000.00	42'084.38	31'889.50
7301	Gestion communale des déchets	153'019.33	141'889.50	110'934.95	110'000.00	42'084.38	31'889.50
7301.3130.00	Ramassage des ordures ménagères	27'500.00		20'000.00		7'500.00	
7301.3130.02	Ramassage des déchets végétaux	14'200.00		10'000.00		4'200.00	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	1'500.00		1'500.00		0.00	
7301.3140.01	Renouvellement haie et clôture	31'889.50		0.00		31'889.50	
7301.4510.01	Prélèvement au financement spécial déchets équilibre du compte (FSEC)		31'889.50		0.00		31'889.50

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges	Δ revenus
74	Aménagements	29'544.65	2'000.00	22'001.00	2'000.00	7'543.65	0.00
7410	Corrections de cours d'eau	29'544.65	2'000.00	22'001.00	2'000.00	7'543.65	0.00
77	Protection de l'environnement, autres	22'533.86	5'200.00	10'052.40	5'200.00	12'481.46	0.00
7710	Cimetières communaux	18'933.86	5'200.00	10'052.40	5'200.00	8'881.46	0.00
7710.3130.00	Creuses des tombes	5'000.00		0.00		5'000.00	
7710.3143.00	Entretien du cimetière	7'800.00		5'000.00		2'800.00	
7710.3300.00	Amortissements	1'239.25		1'216.25		23.00	
7710.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	822.86		0.00		822.86	
7710.4240.00	Taxes d'inhumation et de désaffectation		4'000.00		4'000.00		0.00
7710.4612.00	Participation de la paroisse au cimetière communal		1'200.00		1'200.00		0.00
7790	Protection environnement	3'600.00	0.00	3'600.00	0.00	0.00	0.00



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges	Δ revenus
79	Aménagement du territoire	116'415.98	12'000.00	99'204.61	12'000.00	17'211.37	0.00
7900	Aménagement du territoire	116'415.98	12'000.00	99'204.61	12'000.00	17'211.37	0.00
7900.3000.00	Traitements du conseil communal	8'000.00		2'000.00		6'000.00	
7900.3300.00	Amortissements	54'123.91		46'012.51		8'111.40	
7900.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	1'027.77				1'027.77	



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

Rubrique	Titre	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	9'399.83	400.00	7'226.80	400.00	2'173.03
81	Agriculture	400.00	400.00	400.00	400.00	0.00
82	Sylviculture	8'999.83		6'826.80		2'173.03
8200	Domaine forestier communal	8'999.83		6'826.80		2'173.03
8200.3140.00	Entretien forestier	2'000.00		0.00		2'000.00

		charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	Δ charges	Δ revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS	67'021.43	3'770'414.00	55'695.00	3'541'618.00	11'326.43	228'796.00
91	Impôts	28'000.00	3'007'000.00	28'000.00	2'784'000.00	0.00	223'000.00
910	Impôts	28'000.00	3'007'000.00	28'000.00	2'784'000.00	0.00	223'000.00
9100	Impôts communaux ordinaires	28'000.00	2'578'000.00	28'000.00	2'360'000.00	0.00	218'000.00
9100.3180.00	Réévaluations sur créances	0.00		0.00		0.00	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	28'000.00		28'000.00		0.00	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale		2'180'000.00		2'050'000.00		130'000.00
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes		0.00		0.00		0.00
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		95'000.00		50'000.00		45'000.00
9100.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale		250'000.00		225'000.00		25'000.00
9100.4002.00	Impôt à la source		20'000.00		22'000.00		-2'000.00
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale		30'000.00		9'500.00		20'500.00
9101	Impôts communaux spéciaux		429'000.00		424'000.00		5'000.00
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		165'000.00		165'000.00		0.00
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		150'000.00		135'000.00		15'000.00
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		105'000.00		115'000.00		-10'000.00
93	Péréquation financière intercommunale		465'614.00		463'218.00		2'396.00
9300	Péréquation financière intercommunale		465'614.00		463'218.00		2'396.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		47'450.00		43'827.00		3'623.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		418'164.00		419'391.00		-1'227.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres		90'000.00		87'400.00		2'600.00
96	Administration de la fortune et de la dette	39'021.43	57'800.00	27'695.00	57'000.00	11'326.43	800.00
9610	Intérêts	5'500.00	9'000.00	9'500.00	9'000.00	-4'000.00	0.00



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

3.1 budget de fonctionnement

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

3.1 budget de fonctionnement

... avez-vous des questions ? ...



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

3.1 budget de fonctionnement

... validation du budget de fonctionnement 2024.





Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

3.1 budget de fonctionnement

3.2 budget des investissements



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

3.2 budget des investissements

	Budget 2024		Budget 2023		statut
	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	
Bâtiment de l'auberge - Villeneuve					
0294.5060.00	Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	22'032.15	0.00	48'000.00	0.00
Bâtiment de l'auberge - Cheiry					
0295.5060.00	Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	45'000.00	0.00	45'000.00	0.00
Ecole de Surpierre					
2170.5030.00	Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	3'245.40	0.00	5'432.95	0.00
Ecole de Cheiry					
2171.5040.00	Rénovation façades complexe scolaire	0.00	0.00	8'544.40	0.00
2171.5040.01	Pavillon scolaire provisoire Cheiry	280'000.00	0.00	280'000.00	0.00
2171.5290.00	Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	36'020.00	0.00	50'000.00	0.00
Sport					
3410.5040.00	Hangar voirie + vestiaires sportifs (+92'000 CHF)	337'000.00	0.00	245'000.00	0.00
Route communales					
6150.5010.02	Réfection chemin déchetterie Surpierre	52'800.00	0.00	55'000.00	0.00
6150.5010.03	Rénovation chemin Crètes + Roches	16'978.05	0.00	16'978.05	0.00
6150.5010.05	Eclairage public Surpierre	0.00	0.00	64'985.00	0.00
6150.5010.06	Entretien chemin clos du Vua	0.00	0.00	86'200.00	0.00
6150.5010.12	Trottoir passage du Poyet route laiterie Surpierre	45'315.60	0.00	50'000.00	0.00
6150.5040.00	Hangar voirie + vestiaires sportifs (+183'000 CHF)	591'571.65	0.00	444'225.45	0.00
6159.6100.00	Participation de fiers - route du clos du Vua	0.00	0.00	0.00	Terminé



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024

3.2 budget des investissements

	Budget 2024		Budget 2023		statut
	charges 24	revenus 24	charges 23	revenus 23	
Approvisionnement communal en eau					
7101.5031.01 Construction réseau Surpierre	326'378.10	0.00	383'628.20	0.00	Reporté
7101.5031.02 Construction réseau Cheiry	0.00	0.00	28'021.15	0.00	Terminé
7101.5031.04 Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	16'073.80	0.00	45'000.00	0.00	Reporté
Traitemennt communal des eaux usées					
7201.5030.04 Cheiry - bois des Contens - mise à l'air libre	0.00	0.00	27'500.00	0.00	Terminé
7201.5032.00 Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude	0.00	0.00	16'286.00	0.00	Terminé
7201.5032.01 Mise en séparatif route de Lucens étape 1	10'015.40	0.00	40'000.00	0.00	Reporté
7201.5032.02 Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude	120'000.00	0.00	0.00	0.00	Nouveau
7201.6310.00 Subvention - Cheiry - bois des Contens	0.00	22'000.00	0.00	0.00	Nouveau
Gestion communal des déchets					
7301.5033.00 Aménagement déchetterie Cheiry	101'453.15	0.00	101'453.15	0.00	Reporté
7301.5033.02 Déchetterie - Gestinergie			68'000.00	0.00	Refusé
Cimetière communaux					
7710.5010.00 Chemin piétonné cimetière Surpierre	0.00	0.00	5'605.00	0.00	Terminé
Aménagement du territoire					
7900.5030.00 Entretien place restaurant / cimetière Cheiry	0.00	0.00	45'000.00	0.00	Reporté
7900.5090.00 Investigations sites pollués Villeneuve	5'150.90	0.00	5'500.90	0.00	Reporté
7900.5290.01 Villeneuve - PAD Le Pommey	15'836.90	0.00	25'000.00	0.00	Reporté
7900.5290.02 Aménagement territoire - concept Valfraloc	26'712.95	0.00	55'000.00	0.00	Reporté
Immeuble les Gottes 19					
9630.5040.00 Transformation bâtiment	0.00	0.00	8'018.50	0.00	Terminé
9630.5040.01 Remplacement chaudière - les Gottes - Surpierre	0.00	0.00	46'442.00	0.00	Terminé
Total	2'051'584.05	22'000.00	2'299'820.75	0.00	



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024

3.1 budget de fonctionnement

3.2 budget des investissements

3.2.1 Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)
CHF 120'000.- TTC ;



Point 3.2.1 de l'ordre du jour :

Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)

Arguments, buts :

- ✓ La mise en séparatif a pour but de préserver l'environnement en :
 - évitant les déversements d'eau polluée dans le milieu naturel (période de pluie) ;
 - évitant de traiter de l'eau non polluée ;
 - favorisant la restitution de l'eau au milieu nature.
- ✓ Respect de la loi fédérale sur la protection des Eaux ;
- ✓ Eviter des surcoûts en rapport à la clef de répartition des coûts EMB (future station Epuration) qui sera comptabilisé de la façon suivante 80% charge pollutive et 20% charge hydraulique ;



Point 3.2.1 de l'ordre du jour :

Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)

Arguments, buts :

- ✓ L'avant-projet étant terminé, la phase projet intervient afin de déterminer une vue d'ensemble plus détaillée ;
- ✓ Ce projet permettra de déterminer le montant complet de l'investissement avec comme base les offres des mandataires ;
- ✓ Ce projet implique le mandat d'un géomètre ainsi qu'un bureau d'ingénieur afin de réaliser les phases SIA suivante :



Point 3.2.1 de l'ordre du jour :

Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)

Honora	
Phase 32 : Projet de l'ouvrage	48000
Phase 33 : Procédure de demande d'autorisation	5000
Phase 41 : Appel d'offre, comparaison des prix, proposition d'adjudication	27000
Phase 51 : Projet d'exécution (50%)	30000
Total avec TVA 7.7%	110000
Honora	
Dossier de mise à l'enquête, servitudes de passages	10000
Total avec TVA 7.7%	10000
Total investissement avec TVA 7.7%	120000 CHF



Point 3.2.1 de l'ordre du jour :

Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)

Côté finances :

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.- pour l'avancement du projet de mise en séparatif à la Route de Lucens et à la Route de Granges (secteur Villeneuve) selon les modalités de financement suivantes :

- Financement : CHF 120'000.- par le compte courant ;
- Amortissement : à raison de 10 % par année, dès 2025 ;
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 12'000.- pendant 10 ans.



Point 3.2.1 de l'ordre du jour :

Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3.2.1 de l'ordre du jour :

Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)

... avez-vous des questions ? ...





Point 3.2.1 de l'ordre du jour :

Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)

... validation de l'investissement.



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024

3.1 budget de fonctionnement

3.2 budget des investissements

3.2.1 Projet de mise en séparatif à la Route de Lucens & à la Route de Granges (secteur Villeneuve)
CHF 120'000.- TTC ;

3.2.2 Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives :
crédit additionnel
CHF 275'000.- TTC.



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Arguments, buts :

- ✓ En zone d'intérêt général et proche des installations sportives, cette nouvelle construction offrira des espaces adaptés pour la voirie, le service du feu ainsi que la création de vestiaires & douches pour les sociétés sportives ;
- ✓ Crédit d'investissement de CHF 690'000 approuvé en assemblée le 31 mai 2021 ;
- ✓ Le permis de construire a été délivré.



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Les raisons qui conduisent à une demande de crédit additionnel :

- ✓ Des demandes complémentaires du service de l'environnement (SEn) ont engendré des coûts supplémentaires (étude géologique en lien avec la topologie du terrain, etc. - plus-value dans le cadre de la mise à l'enquête) ;
- ✓ Surcoûts non estimés dans la phase du préprojet :
 - devoir d'exemplarité énergétique ;
 - envolée des prix des matières premières ;
 - augmentation de la TVA en 2024.



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

RSF 770.1 Loi sur l'énergie LEn

Art. 2 Champ d'application

1 «La loi s'applique à l'approvisionnement, à la production, à la distribution et à la consommation d'énergie sous toutes ses formes»

Art. 5 Devoirs de l'Etat et des communes

2 «Le Conseil d'Etat édicte des prescriptions d'exécution incitant l'Etat et les communes à une politique d'exemplarité en matière de conception énergétique, de consommation d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

3 «Toute nouvelle construction et toute rénovation complète d'un bâtiment public doivent satisfaire aux critères énergétiques de labellisation définis par le règlement d'exécution.

4 «Pour tous leurs nouveaux bâtiments construits à compter de l'entrée en vigueur de la présente disposition, l'Etat et les communes utilisent des moyens de production de chaleur destinée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire neutres du point de vue des émissions de CO₂,

Art. 12 Isolation thermique

1 «Les constructions neuves, chauffées ou refroidies, doivent présenter des caractéristiques thermiques adéquates dans les domaines de l'isolation, de l'accumulation thermique et de la perméabilité de l'air»



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Isolation containers

Pour satisfaire aux exigences cantonales, l'isolation est améliorée:

- Suppl. pour une meilleure isolation des conteneurs ;
- Sol & murs avec 200 mm laine minérale ;
- Plafond avec 220 mm laine minérale ;
- Prix CHF 16'775.00.

Avant :

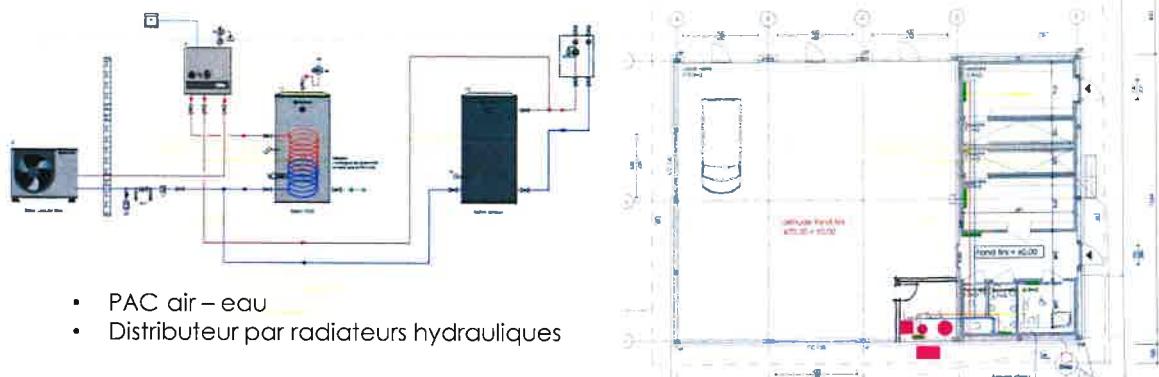
- Sol 60 mm laine minérale ;
- Mur 60 mm laine minérale ;
- Plafond 100 mm laine minérale.



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Installation chauffage – partie vestiaires



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Plan d'implantation halle

- Halle maintenue hors gel ;
- Suppression soliveau ;
- Suppression escalier intérieur.





Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Coût pour hangar et vestiaires en construction traditionnel: CHF 1'250'600.00



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Récapitulatif coûts partie halle

Halle pompies, voirie et vestiaires

Construction traditionnelle	01.05.2023 CHF 1 250 600.00 version 0
Halle pompier, voirie	10.07.2023 CHF 682 200.00 version 1
Halle pompier, voirie	20.07.2023 CHF 636 900.00 version 2 suppression soliveau, escalier intérieur, etc.



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Détail des coûts :

Compte de l'investissement	10'038.49
Mise à l'enquête	21'785.42
Construction halle	591'364.90
Creuse conduite EU	23'300.00
Démolition	9'100.00
Fourniture container vestiaire	205'190.02
Conduite EU	22'920.52
Divers & imprévus	10'000.00
Coûts (hors taxes)	893'699.35
IVA à 8,1%	72'389.65
TOTAL TTC	966'089.00
Investissement approuvé en assemblée le 31.5.2021	690'000.00
Crédit additionnel total TTC	276'089.00
Crédit additionnel arrondi	275'000.00



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Côté finances :

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit additionnel de CHF 275'000.- pour la réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives à Villeneuve, selon les modalités de financement suivantes :

- Financement : CHF 275'000.- par emprunt ;
- Amortissement : à raison de 3 % par année, dès 2025 ;
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 8'250.- pendant 33 ans.



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

... avez-vous des questions ? ...





Point 3.2.2 de l'ordre du jour :

Réalisation d'un hangar de voirie, pompier et vestiaires pour les installations sportives : crédit additionnel

... validation de l'investissement.



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024

- 3.1 budget de fonctionnement
- 3.2 budget des investissements
- 3.3 rapport de la commission financière



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

3.3 rapport de la commission financière

Lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :
Budget 2024

3.3 rapport de la commission financière

... avez-vous des questions ? ...





Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024

- 3.1 budget de fonctionnement
- 3.2 budget des investissements
- 3.3 rapport de la commission financière
- 3.4 approbation du budget 2024



Point 3 de l'ordre du jour :

Budget 2024

... approbation du budget 2024 de fonctionnement et des investissements dans sa globalité par l'assemblée.





Point 4 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la distribution de l'eau potable



Point 4 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la distribution de l'eau potable

Comme annoncé au début de cette soirée, le point 4 de l'ordre du jour est reporté. Le règlement relatif à la distribution de l'eau potable sera soumis au vote lors d'une assemblée qui devrait intervenir d'ici la fin de cette année 2023 car il comprend les taxes qui devraient entrer en vigueur au 1er janvier 2024.



Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers



Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Nouveau site internet, présentation par le Président ;



Point 5 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- AES, présentation par Ludmilla Bongard.



Fin.

